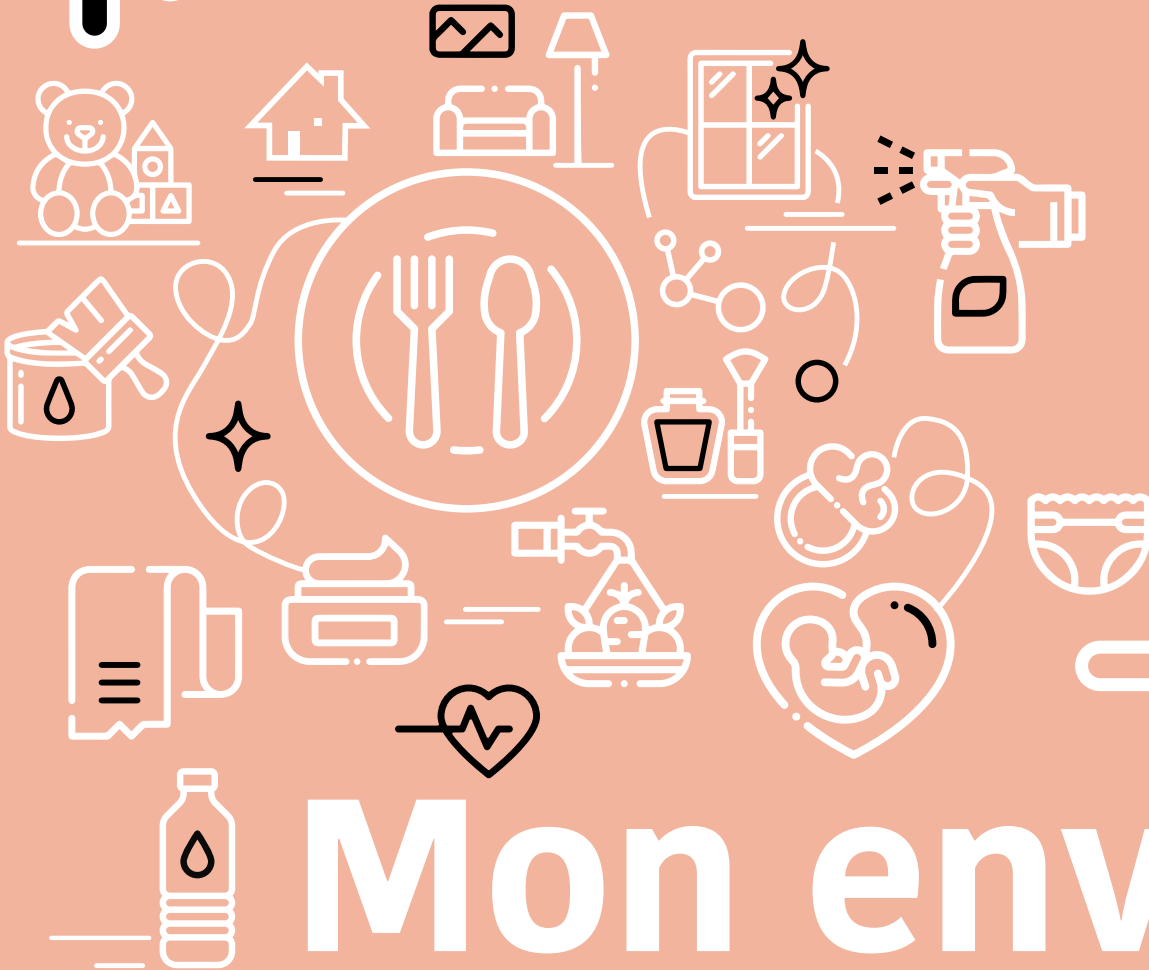




Pour un environnement de qualité favorable
au bien-être de tous les Saône-et-Loiriens



Mon envi- ronnement ma santé

**Plan Saône-et-Loire
sans perturbateur endocrinien**





ÉDITO



André Accary,
Président du Département de Saône-et-Loire

Catherine Amiot,
4^e Vice-présidente chargée de la Transition écologique,
du Plan environnement, des mobilités douces et des forêts

SOMMAIRE

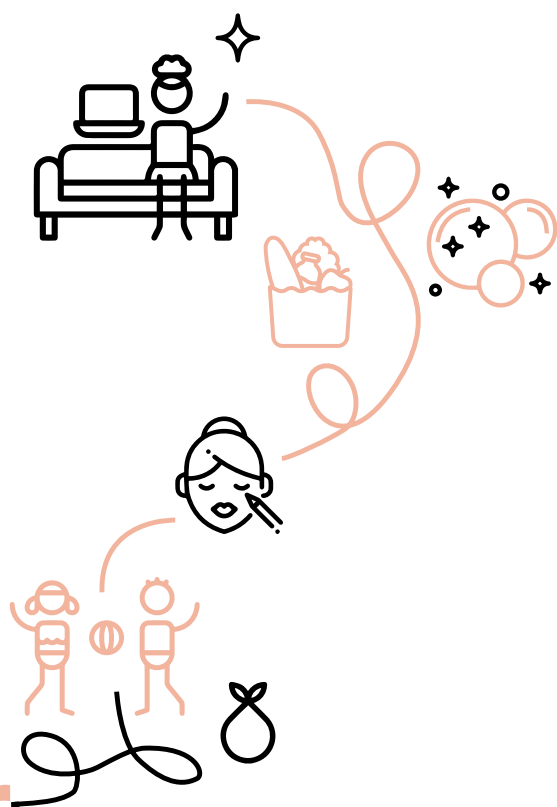
Pour un environnement de qualité favorable au bien-être de tous les Saône-et-Loiriens

Le Département de Saône-et-Loire se mobilise pour faire de notre environnement quotidien, l’allié de notre santé	p. 8
Signer la charte Villes et territoires sans perturbateur endocrinien, une décision forte qui met en avant les convictions du Département.....	8
Limiter la présence des perturbateurs endocriniens dans notre environnement quotidien, un enjeu de santé publique.....	9
Faire du changement de nos habitudes et de nos modes de vie l’une de nos priorités.....	10
Cibler les périodes particulièrement sensibles de l’adolescence et des 1 000 jours.....	10
Réduire les inégalités pour permettre à chacun de s’engager dans les transformations en cours.....	10
Partager cinq engagements ambitieux au bénéfice d’un avenir meilleur pour tous, c’est possible.....	11
Informé de manière positive, pour réduire l’exposition des enfants et des femmes enceintes.....	11
L’ossature du plan d’actions en quelques lignes	p. 12
Le Plan Saône-et-Loire sans perturbateur endocrinien du Département cible trois leviers d’action.....	12
Des événements d’ampleur pour mobiliser un maximum de professionnels de santé et de la petite enfance à l’échelle du territoire	13
Un plan d’actions spécifique sur les fournitures scolaires au collège.....	13
Quatre axes stratégiques, huit objectifs pragmatiques et engageants.....	14
Un plan stratégique et opérationnel pour protéger sa santé	p. 15
Un plan d’actions efficace et opérationnel	15

Une douzaine d'actions

Des actions ciblés et concrètes pour agir, accompagner et communiquer	p. 18
Axe 1 : Réduire le risque subi en agissant là où l'exposition aux perturbateurs endocriniens est la plus prégnante	p. 20
Action N°01 : Supprimer toute la vaisselle en plastique dans les collèges et les lieux qui reçoivent du public (ERP)	20
Action N°02 : Accroître la quantité de produits locaux sans perturbateurs endocriniens dans les repas proposé aux collégiens	22
Axe 2 : Appeler les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités à se saisir de la question des perturbateurs endocriniens	p. 24
Action N°03 : Coordonner la mobilisation de l'ensemble des professionnels de la petite enfance	24
Action N°04 : Informer, sensibiliser les parents de jeunes enfants, les familles aux besoins spécifiques	26
Action N°05 : Soutenir les diagnostics et les travaux des crèches et des multi accueils pour être collectivement impliqué sur le territoire	28
Axe 3 : Agir en tant que Département écologiquement responsable et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte	p. 30
Action N°06 : Adapter les cahiers des charges d'achat de produits et de prestations de services	30
Action N°07 : Intégrer la santé dans les projets d'aménagement	32
Action N°08 : Sensibiliser les agents aux gestes anti-perturbateurs endocriniens les plus essentiels	34
Action N°09 : Aller encore plus loin dans l'adaptation de nos pratiques actuelles de nettoyage dans les collèges	36
Axe 4 : Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun, des solutions, des alternatives	p. 38
Action N°10 : Lancer les défis Foyers à alimentation positive	38
Action N°11 : Renforcer les modules éducatifs de santé par l'environnement	40
Action N°12 : Communiquer sur la santé par l'habitat, source de contaminations chimiques	42
Action N°13 : Informer chaque année les Saône-et-Loirien de l'avancement des engagements pris	44
Instances de travail et groupe projet	p.46





Pour
un environnement
de qualité favorable
au bien-être de tous
les Saône-et-Loiriens

Le Département de Saône-et-Loire se mobilise pour faire de notre environnement quotidien, l'allié de notre santé

Le Plan environnement de Saône-et-Loire 2020 - 2030 s'est enrichi de nouvelles actions dans le but de réduire l'exposition de tous aux perturbateurs endocriniens. Le Département entend mobiliser le plus grand nombre dans cette démarche et inscrit ce nouvel enjeu de santé publique au cœur de son action politique en signant la charte Villes et territoires sans perturbateur endocrinien. Il est le deuxième département de France à proposer un plan aussi complet.

Signer la charte Villes et territoires sans perturbateur endocrinien, une décision forte qui met en avant les convictions du Département

La signature de la charte Villes et territoires sans perturbateur endocrinien du Réseau environnement santé (RES), représente une décision forte qui met en avant les convictions du Département pour la santé et l'environnement.

Le Département assure la protection sanitaire de la mère et de l'enfant par l'intermédiaire de son service de Protection maternelle et infantile (PMI).

Le Département est pionnier de la création d'un Centre de santé depuis 2017.

80 % des Saône-et-Loiriens sont désormais à moins de 15 minutes d'un lieu de consultation et l'offre médicale se renforce par l'installation de nouvelles spécialités et le développement de la télémédecine.

Le Département a largement anticipé la mise en œuvre du Zéro phyto qu'il a volontairement accélérée à partir de 2014, soit bien avant que la loi n'en fasse une obligation en 2017.

Le Département est engagé dans de nombreuses actions en faveur d'une alimentation saine, soucieux de garantir la qualité des repas servis aux collégiens.

Le Département joue un rôle clé dans la lutte contre le réchauffement climatique, impliqué dans un Plan pour l'environnement et de nombreuses actions concrètes qui ciblent la qualité de vie et le bien-être de chacun.

La réalisation de cette feuille de route spécifique et la signature de la charte Villes et territoires sans perturbateur endocrinien, s'imposent comme un nouveau défi pour renforcer son engagement.

La Saône-et-Loire est le deuxième département de France à se projeter sur un plan d'actions aussi complet et concret face à ce nouvel enjeu de santé publique.

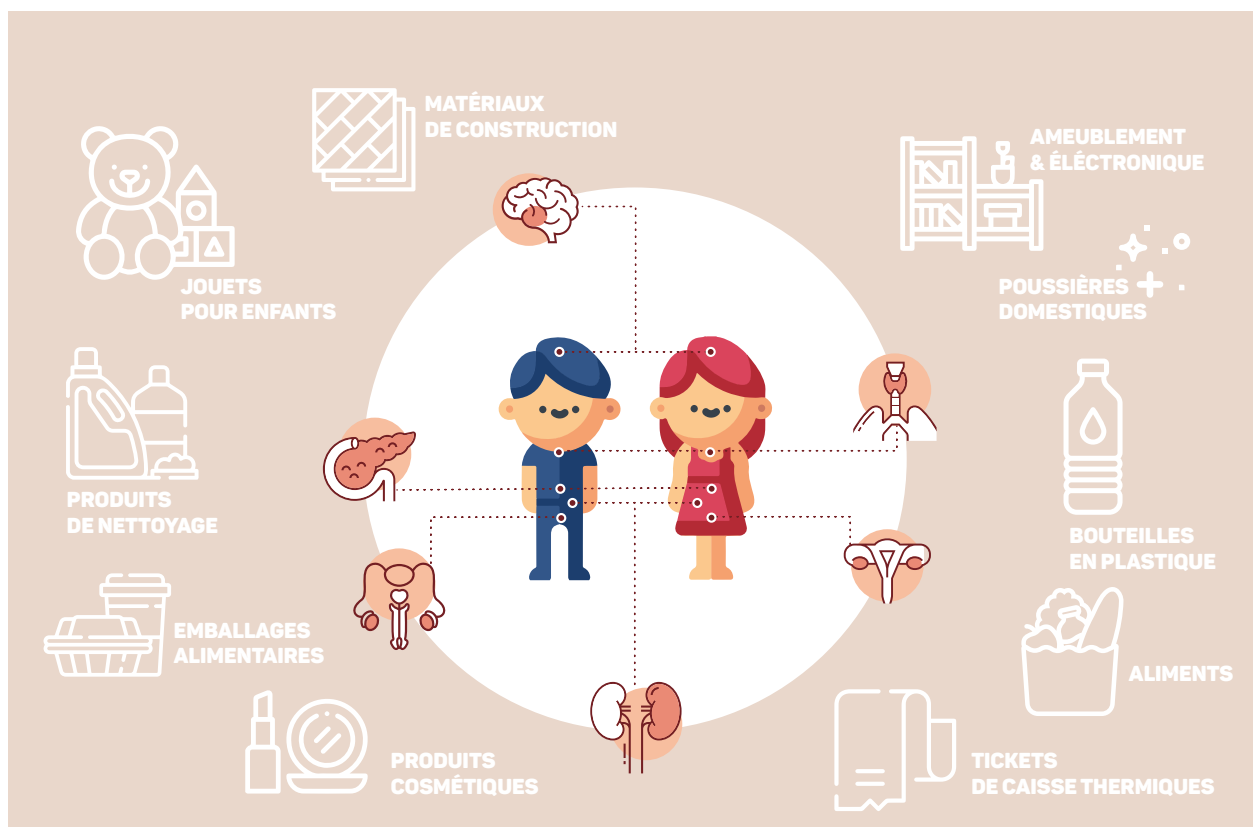
Limiter la présence des perturbateurs endocriniens dans notre environnement quotidien, un enjeu de santé publique

Le Plan Saône-et-Loire sans perturbateur endocrinien du Département appelle les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités à se saisir de la question des pollutions de proximité. Il s'adresse en outre à tous les Saône-et-Loiriens afin de leur proposer des solutions et des alternatives faciles à mettre en place à la maison, dans de but de limiter leur exposition.

Les perturbateurs endocriniens sont des substances exogènes naturelles ou de synthèse qui interfèrent dans le fonctionnement des hormones. En affectant potentiellement différentes fonctions de l'organisme, les perturbateurs endocriniens ont des effets néfastes sur la santé humaine : troubles de la croissance, du développement sexuel ou neurologique, certains cancers et maladies chroniques.

Les perturbateurs endocriniens sont omniprésents dans de nombreux objets et produits de la vie courante.

De l'air intérieur que nous respirons, aux vêtements que nous portons, en passant par les aliments que nous consommons, les produits et les objets du quotidien que nous utilisons, les perturbateurs endocriniens ont envahi notre espace de vie au service du meilleur comme du préoccupant.



Faire du changement de nos habitudes et de nos modes de vie l'une de nos priorités

Le suivi des populations à l'échelle nationale nous alertent aujourd'hui sur ce nouvel enjeu de santé publique et les précautions à prendre.

Une vigilance s'impose. Il nous faut **réviser nos habitudes et nos pratiques domestiques. Comprendre et réapprendre les bons gestes pour progressivement diminuer la présence des perturbateurs endocriniens**

dans notre environnement. Apprendre à les connaître pour savoir s'en débarrasser, **nous préserver et préserver nos enfants** car leurs effets peuvent se manifester sur plusieurs générations.

Sensibiliser et inviter chacun de nous à changer nos modes de vie, c'est l'enjeu de ce nouveau projet. Et plus nous serons nombreux à revoir nos modes de faire, plus l'impact sur notre santé et celle de nos enfants sera bénéfique. **Le Département a fait de la mobilisation du plus grand nombre, le fil rouge de son plan d'actions.**

Cibler les périodes particulièrement sensibles de l'adolescence et des 1 000 jours

Nous ne sommes pas tous égaux devant la santé ni devant l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Dans cette affaire, les femmes et les enfants arrivent en tête des plus fragiles.

La réalisation du plan de Saône-et-Loire sans perturbateur endocrinien, intervient au moment même où la France, active et précurseur en Europe, est sur le point de produire une catégorisation de chacune de ces substances en fonction du niveau de preuve.

Le rôle du Département est prépondérant s'agissant de **mobiliser et accompagner les professionnels de santé et les familles, là où le sujet est le plus sensible.**

La mobilisation des professionnels de santé, des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), des Relais petite enfance (RPE) et par leur intermédiaire des parents, figure au premier plan des actions à mettre en œuvre.

Le plan d'actions du Département cible les périodes particulièrement sensibles de l'adolescence et des 1 000 jours qui s'étalent de la grossesse aux deux ans de l'enfant.

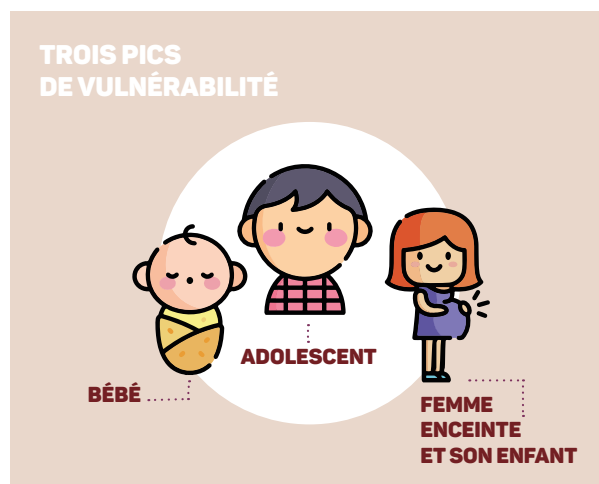
Réduire les inégalités pour permettre à chacun de s'engager dans les transformations en cours

C'est à l'aune des échelles départementales et locales qu'il faut **regarder les solutions de santé dans un souci d'égalité de traitement des populations.**

La santé conditionne aussi l'avenir social et économique des populations et le plan du Département tout en affichant la volonté de préserver la santé et le bien-être de tous, considère aussi les vulnérabilités de chacun.

Parce que face à cette urgence nouvelle, les impacts sur la santé et l'environnement sont d'abord ressentis par les plus démunis, les agents départementaux des services de Protection maternelle et infantile (PMI) pour la plupart amenés à se déplacer aux domiciles des familles, seront sensibilisés et formés.

Le Plan de Saône-et-Loire sans perturbateur endocrinien a aussi vocation à proposer des solutions qui vont dans le sens de la construction sociale dans un contexte d'urgence sur le plan de la résilience écologique.



Partager cinq engagements ambitieux au bénéfice d'un avenir meilleur pour tous, c'est possible

La Charte Villes et territoires sans perturbateur endocrinien



du Réseau environnement santé (RES) incarne la volonté de mettre en œuvre cinq engagements qui interagissent avec l'environnement et la santé au bénéfice d'un plus grand bien-être des populations :

Engagement 1

Restreindre l'usage des produits phytosanitaires.

Engagement 2

Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation de bio et en écartant l'utilisation de matériels comportant des perturbateurs endocriniens pour cuisiner et chauffer.

Engagement 3

Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des agents territoriaux.

Engagement 4

Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité afin d'éliminer progressivement les perturbateurs endocriniens des achats publics.

Engagement 5

Informé chaque année les citoyens sur l'avancement des engagements pris.



Informé de manière positive, pour réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes

Le périmètre d'action du Département de Saône-et-Loire qui conjugue réponse aux défis environnementaux, réduction des inégalités sociales et amélioration de la santé des populations, s'organise autour de trois leviers :



AGIR

1 • Mettre en œuvre une politique de santé par l'alimentation dans les collèges

Compléter les actions existantes par de nouvelles en annonce du futur Plan alimentaire territorial (PAT) du Département.

Renforcer les ateliers de sensibilisation à une alimentation de proximité, abordable et nutritionnellement saine, organisés à destination des familles accueillies au sein des Maisons départementales de solidarité.



ACCOMPAGNER

2 • Fédérer les professionnels de santé, les collectivités et les agents du Département autour de ce nouvel enjeu

Faire cause commune pour véritablement informer au plus large et au plus près.



COMMUNIQUER

3 • Attirer l'attention, faire preuve de pédagogie

Expliquer de manière positive tournée vers l'action et accompagner pour provoquer le changement.

L'ossature du plan d'actions en quelques lignes

Le projet du Département se structure autour de quatre axes stratégiques et huit objectifs pragmatiques pour rassembler autour de cette nouvelle préoccupation de santé publique et accompagner les Saône-et-Loiriens qui, sans le savoir, peuvent compromettre leur santé.

Les objets de tous les jours ne valent que par l'usage que nous en faisons et la place que nous leur réservons dans notre sphère quotidienne.

Simple et pratiques à mettre en œuvre, les actions invitent chacun d'entre nous à **devenir plus responsable vis-à-vis des produits consommés** ou utilisés. Elles incitent en outre les professionnels de santé et les collectivités du territoire à agir dans ce sens à leur niveau pour **toucher et sensibiliser un maximum de populations** parmi lesquelles les plus fragiles.

Le Plan Saône-et-Loire sans perturbateur endocrinien du Département cible trois leviers d'action

pour agir là où l'exposition est la plus prégnante



1

AGIR

au moment des trois pics de vulnérabilité :

- la période prénatale,
- la période de 0 à 3 ans,
- et l'adolescence.



2

ACCOMPAGNER

l'adaptation des modes de vie et les modes de faire, impliquer et faire en sorte que chacun devienne acteur de sa santé quant à l'achat et l'utilisation des biens et des produits de consommation courante.



3

COMMUNIQUER

de manière positive, s'inscrire dans l'action et la dynamique, faire connaître ce nouvel enjeu de santé publique.

Des évènements d'ampleur pour mobiliser un maximum de professionnels de santé et de la petite enfance à l'échelle du territoire

Le Département prévoit d'informer et de **sensibiliser plus de 200 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire.**

La vigilance nouvelle qui s'impose vis-à-vis des perturbateurs endocriniens vient bouleverser plusieurs décennies de pratiques basées sur des apports scientifiques. L'information et la formation a minima des professionnels de santé et de la petite enfance, est un préalable pour accroître l'impact de leur discours auprès des femmes enceintes et des jeunes parents.

Trois évènements majeurs permettront de rassembler tour à tour, des médecins, des infirmières, des sages-femmes, des professionnels para-médico ainsi que des assistantes maternelles.

Le Département organisera également une journée inédite de sensibilisation des Techniciens départementaux de l'intervention sociale et familiale (TISF) qui se déplacent à domicile et sont susceptibles de déceler les situations à risque.

Un plan d'actions spécifique sur les fournitures scolaires au collège

Le Département ambitionne de faire des collèges, des lieux d'apprentissage vitrines de la politique environnementale renforcée dans le Plan environnement 2020 - 2030. La labellisation Etablissement en démarche de développement durable (E3D) de tous les établissements, figure au premier plan de ses engagements. Le Département travaille dans ce sens en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Saône-et-Loire. Plusieurs actions ont été identifiées d'un commun accord comme des leviers majeurs de la labellisation. Pour n'en citer qu'une, le Catalogue numérique des acteurs du développement durable de Saône-et-Loire est en ligne depuis peu sur le site Internet du Département.

Les fournitures scolaires sont des objets de consommation à regarder en termes de ressources et d'énergie utilisées, de déchets produits mais également de pollution. Le Département a donc souhaité accompagner plus avant les collèges dans **la réalisation de guides des fournitures éco-responsables**, qui plus est adaptés aux usages en la matière de chaque établissement.

Cette action menée à l'échelle de plusieurs collèges d'un même territoire mobilisera les équipes dirigeantes, les enseignants et les parents d'élèves. Elle sera en outre facilement reproductible par d'autres établissements.

Le projet en apparence, simple à mettre en œuvre invitera chacun des collèges et collégiens à devenir plus responsable vis-à-vis des produits consommés ou utilisés et donc moins exposé aux pollutions de toutes natures qui fragilisent la santé. Il facilitera de plus l'accès à la labellisation E3D.

Quatre axes stratégiques, huit objectifs pragmatiques et engageants

Le Plan Saône-et-Loire sans perturbateur endocrinien vient enrichir l'axe 5 du Plan environnement 2020 - 2030 : Agir pour un environnement plus sain et embrasse les cinq engagements de la charte Ville et territoire sans perturbateur endocrinien.

Le Plan d'actions du Département mobilise les élus et les services départementaux sur des enjeux de courts termes jusqu'en 2024. Il s'adresse à tous les Saône-et-Loiriens, **car faire mouvement pour préserver les générations futures, c'est aujourd'hui changer ses habitudes.**



- Axe 1 -

Réduire le risque subi en agissant là où l'exposition aux perturbateurs endocriniens est la plus prégnante

- **Zéro plastique à table !**
Réduire les expositions subies
- **Local et de qualité !**
Manger sain au quotidien



- Axe 2 -

Appeler les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités à se saisir de la question des perturbateurs endocriniens

- **Santé et environnement au quotidien !**
Mobiliser les professionnels médico-sociaux
- **Vigilance accrue pendant les 1 000 jours !**
Soutenir les collectivités dans l'adaptation de leur(s) structure(s) d'accueil pour être collectivement impliqués sur le territoire



- Axe 3 -

Agir en tant que Département écologiquement responsable et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte

- **Achat exigeant, achat gagnant !**
Intégrer l'absence de perturbateurs endocriniens dans la commande publique
- **Modes de travail, modes d'emploi !**
Apprendre à faire autrement



- Axe 4 -

Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun, des solutions, des alternatives

- **Modes de vie, modes de faire !**
Accompagner les bonnes pratiques
- **Vous changez, nous aussi !**
Communiquer clairement sur l'avancée des actions

Un plan stratégique et opérationnel pour protéger sa santé

Le Plan Saône-et-Loire sans perturbateur endocrinien a été élaboré dans le cadre d'une démarche de projet menée en interne. Il mobilise les services du Département sur des actions concrètes et à court terme.

Un plan d'actions efficace et opérationnel

Le plan d'actions sans perturbateur endocrinien de Saône-et-Loire a fait l'objet d'une démarche de projet transversale¹ précédée d'un travail de veille afin d'analyser les pratiques significatives des autres collectivités, cibler les efforts et les points stratégiques.

Sa réalisation s'est concrétisée en interne à partir d'un ensemble de recherches et de réflexions résumé ci-après :

Valoriser les actions existantes à renforcer et identifier les actions nouvelles ou innovantes à lancer ou à expérimenter dans le cadre de l'exemplarité de l'administration, de l'ingénierie de projet et du soutien financier que le Département apporte aux territoires pour leurs propres actions

Mobiliser les services consultés afin de vérifier la faisabilité et le caractère opérationnel des actions proposées, les financements externes envisageables

Présenter le plan en Comité de suivi afin de valider les propositions et l'architecture du plan d'actions

Présenter en Comité de pilotage, la problématique et les actions envisageables afin de recueillir les arbitrages

Participer aux Webinaire et séminaires apprenants du Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) des 12, 19, 26 mars 2021 et 9 avril 2021 : perturbateurs endocriniens, quelles possibilités d'actions pour les collectivités ?

Interroger les partenaires externes experts de la démarche :

Réseau environnement santé (RES), Ecocert en cuisine, Département de Seine-St-Denis, CPIE Sud Bourgogne, Région Bourgogne Franche Comté, Agence régionale de santé, SAFELi alicse, Itawa, Les Pieds dans le plat, ...

Concerter les organisations syndicales,

car autant qu'un défi technique et financier, le changement des modes de faire représente un enjeu culturel au quotidien pour chacun des agents du Département

Anticiper l'exécution et le suivi du plan d'actions

présenté en Comité de pilotage et en Assemblée départementale chaque année, pour être débattu, le bilan du plan d'actions fera l'objet d'une infographie en ligne actualisée chaque année conformément à l'engagement 5 de la charte Ville et territoire sans perturbateur endocrinien repris dans l'orientation 4.2 du Plan d'actions.

Mobiliser les agents du Département,

dans une volonté de dialogue interne ouvert à tous, rassemblant les experts, mais également des collaborateurs prêts à « jouer le jeu » de la transversalité.

Une dizaine d'agents se sont portés volontaires pour participer aux échanges constructifs issus de trois ateliers d'écriture collaborative :

. Et si c'était facile ?

Le 27 mai 2021 > Acculturation, brainstorming, identification d'une trentaine d'actions envisageables

. Et si on passait à l'action ?

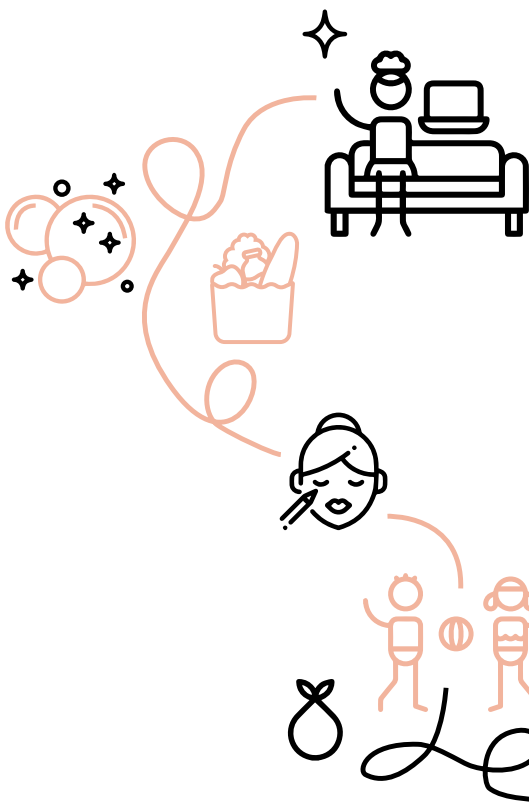
Le 22 juin et le 8 juillet 2021 > Travail collectif sur la mise en œuvre des actions prioritairement retenues

Les contributions recueillies constituent la base de ce plan restitué dans les fiches actions qui suivent.

Le projet a été également présenté aux agents de la Direction patrimoine et moyens généraux afin de mieux cerner leurs besoins et leurs attentes pour la prise en compte de ce nouveau sujet dans le cas spécifique de la mise en œuvre des chantiers.

¹ La liste des membres du COPIL et des agents ayant participé aux ateliers et groupes projets, est en P46





Une douzaine d'actions

Des actions ciblées et concrètes pour agir, accompagner et communiquer



Axe 1

ACTION N°01

Supprimer toute la vaisselle en plastique dans les collèges et les lieux qui reçoivent du public (ERP)20

ACTION N°02

Accroître la quantité de produits locaux sans perturbateur endocrinien dans les repas proposés aux collégiens22



Axe 2

ACTION N°03

Coordonner la mobilisation de l'ensemble des professionnels de la petite enfance 24

ACTION N°04

Informé, sensibiliser les parents de jeunes enfants, les familles aux besoins spécifiques 26

ACTION N°05

Soutenir les diagnostics et les travaux des crèches et des multi accueils pour être collectivement impliqué sur le territoire 28



Axe 3

ACTION N°06

Adapter les cahiers des charges
d'achat de produits et de prestations
de services30

ACTION N°07

Intégrer la santé dans les projets
d'aménagement32

ACTION N°08

Sensibiliser les agents aux gestes
anti-perturbateurs endocriniens
les plus essentiels34

ACTION N°09

Aller encore plus loin dans l'adaptation
de nos pratiques actuelles de nettoyage
dans les collèges36



Axe 4

ACTION N°10

Lancer les défis Foyers à alimentation
positive 38

ACTION N°11

Renforcer les modules éducatifs
de santé par l'environnement 40

ACTION N°12

Communiquer sur la santé par
l'habitat, source de contaminations
chimiques 42

ACTION N°13

Informé chaque année
les Saône-et-Loiriens de l'avancement
des engagements pris 44

- Axe 1 -



Réduire le risque subi en agissant là où l'exposition
aux perturbateurs endocriniens est la plus prégnante

ACTION N°01

Supprimer toute la vaisselle en plastique dans les collèges et les lieux qui reçoivent du public (ERP)

A quoi va servir cette action ?

- **Eliminer** progressivement les derniers contenants ou ustensiles en plastique restant



A qui va servir cette action ?

- Collégiens des 47 demi-pensions du Département représentant 16 000 repas servis chaque jour
- Familles
- Agents de la restauration collective

Ce qui existe déjà ?

99 % des collèges utilisateurs de vaisselle en porcelaine.

La mise en place de Salad'bar et du service à l'assiette en porcelaine dans quelques collèges.

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Surveiller les achats de vaisselle, ustensiles et autres** : saladiers en polypropylène, vaisselle en polycarbonate ou en simili porcelaine, gobelets en papier enduit ou autres objets ou contenants fabriqués à base de liants suspects, films plastiques, ...
- **Valoriser et développer** le service à l'assiette

Zéro plastique à table !

Réduire les expositions subies



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction collèges, jeunesse et sport		 CHAMPS D'ACTION > Restauration collective, alimentation		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Étudier et faciliter le remplacement des contenants de cuisson, réchauffe et service ou ustensiles à base de plastique restant	> Mobiliser les collèges autour de ce nouvel enjeu	> Réaliser un benchmark fournisseurs > Créer un groupement d'achats > Lancer les premières commandes	> Dépense à associer au bonus attribué aux établissements les plus utilisateurs de la plateforme d'achats Agrilocal	2022 à 2023
> Tester la mise en place progressive du Salad'bar* et du service à l'assiette	> Trouver un équilibre entre la capacité à absorber plus de vaisselle en plonge/élève, la prise en compte de l'ergonomie au travail et l'utilisation de vaisselle adaptée	> Diagnostiquer les différents sites > Établir une programmation pour leur équipement progressif	> Coûts intégrés dans la programmation budgétaire actuelle	2022 à 2023

* 1 seule assiette pour l'entrée et le plat principal



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Équipes dirigeantes des collèges
- Chefs cuisiniers et agents de la restauration collective
- Directions et services départementaux directement concernés par le sujet

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de collèges en démarche

Nombre de collèges « sans plastique »

Nombre de collèges équipés de Salad'bar ou service à l'assiette

- Axe 1 -



Réduire le risque subi en agissant là où l'exposition

aux perturbateurs endocriniens est la plus prégnante

ACTION N°02

Accroître la quantité de produits locaux sans perturbateur endocrinien dans les repas proposés aux collégiens

A quoi va servir cette action ?

- **Mettre** en place une politique de santé par l'alimentation
- **Faire** évoluer les pratiques d'achat alimentaire des collèves vers des produits locaux sans perturbateur endocrinien
- **Valoriser** ces produits sur la plateforme d'achats Agrilocal
- **Lever** les freins culturels et financiers associés à l'entrée dans une démarche éco-responsable



A qui va servir cette action ?

- Collégiens des 47 demi-pensions du Département représentant 16 000 repas servis chaque jour
- Chefs cuisiniers du Département et agents de la restauration collective
- Familles

Ce qu'il convient d'améliorer ?



- **Valoriser** le bien manger et le bien produire sur le territoire
- **Sensibiliser** les cuisiniers à la préparation de repas équilibrés, nutritifs et sains
- **Sensibiliser** les équipes dirigeantes et informer les familles, les collégiens

Ce qui existe déjà ?

Une plateforme d'achats Agrilocal sur laquelle 100 % des collèves sont inscrits.



Une convention avec BioBourgogne pour le développement du bio dans les menus.

Une Convention avec Resto'Co pour la sensibilisation au gaspillage alimentaire.

Local et de qualité ! Manger sain au quotidien



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTES > Direction collèges, jeunesse et sport Mission politique agricole		 CHAMPS D'ACTION > Restauration collective, alimentation		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Expérimenter l'obtention du niveau 1 (10 % de bio) du label Ecocert En cuisine ¹	> Mobiliser les collègues	> Former les cuisiniers au cahier des charges	960 € par collège	À partir de 2022
> Accompagner les collègues dans la mise en place ou l'accélération de leur politique d'approvisionnement vertueux ²	> Travailler en lien avec les collègues	> Organiser le suivi des approvisionnements	8 400 € sur 4 ans + Ressource humaine à mobiliser	À partir de 2022
> Réaliser le diagnostic des produits locaux consommés par les collègues	> Associer les collègues et les acteurs de l'alimentation	> Diagnostiquer les produits locaux consommés > Identifier les certifications et leur cahier des charges > Valoriser les produits de qualité sans perturbateur endocrinien sur la plateforme d'achat Agrilocal	Budget en lien avec le futur Plan alimentaire territorial (PAT) du Département + Ressource humaine à mobiliser	2022 à 2024

¹ 1^{er} cahier des charges français de restauration collective locale bio saine et durable

² 50 % de signes officiels de qualité, origine, labels, Haute qualité environnementale, ... dont 20 % bio



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Équipes dirigeantes des collègues
- Chefs cuisiniers et agents de la restauration collective
- Acteurs de l'alimentation au sens large
- Directions et services départementaux directement concernés par le sujet

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de cuisiniers sensibilisés

Nombre de collègues labellisés Ecocert En cuisine

Volume d'achats sans perturbateur endocrinien réalisé sur la plateforme d'achats Agrilocal

- Axe 2 -



Appeler les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités

à se saisir de la question des perturbateurs endocriniens

ACTION N°03

Coordonner la mobilisation de l'ensemble des professionnels de la petite enfance

A quoi va servir cette action ?

- **Informer et former** les professionnels de la petite enfance pour accroître l'impact de leur discours auprès de leurs publics
- **Changer** les pratiques des assistantes maternelles



A qui va servir cette action ?

- Professionnels des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
- Relais petite enfance (RPE) et assistantes maternelles

Ce qui existe déjà ?

Un fascicule édité par le Ministère chargé de la santé sur le bisphénol A à destination des femmes enceintes et des jeunes parents (2011).

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Renforcer** l'accompagnement des femmes enceintes et des parents pendant la période des 1 000 jours, fenêtre de fragilité
- **Communiquer** sur la consultation pré-conceptuelle environnementale
- **Communiquer** sur les précautions à prendre quant à l'utilisation des produits à usage périnatal
- **Communiquer** sur les pratiques des professionnels et des parents : aérer, supprimer ou remplacer

Santé et environnement au quotidien !



Mobiliser les professionnels médico-sociaux

Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction enfance et familles		 CHAMPS D'ACTION > Information, sensibilisation, prise de conscience, formation		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Consacrer les prochaines journées des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et des responsables des Relais petite enfance (RPE) au thème des perturbateurs endocriniens	> Travailler de concert avec la Caisse d'allocation familiale (CAF) et les acteurs de santé et de la petite enfance	> Sélectionner une agence spécialisée dans le domaine pour organiser l'évènement > Intégrer un module perturbateur endocrinien dans la formation des assistantes maternelles	2 500 à 4 700 € 2 500 à 4 700 € Financements à mettre en place en fonction des opportunités	2022 à 2023



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Réseau environnement santé (RES)
- Agence régionale de santé (ARS)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSE)
- Cabinets experts
- Établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
- Relais petite enfance (RPE)
- Directions et services départementaux directement concernés par le sujet

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de professionnels sensibilisés, formés

Nombre d'Établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) inscrits dans la démarche

Satisfaction des parents

- Axe 2 -



Appeler les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités

à se saisir de la question des perturbateurs endocriniens

ACTION N°04

Informé, sensibiliser les parents de jeunes enfants, les familles aux besoins spécifiques

A quoi va servir cette action ?

- **Informé et former** les agents de la Protection maternelle et infantile et les Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) amenés à se déplacer au domicile des familles et susceptibles de déceler les situations à risque
- **Inciter** les femmes enceintes et les jeunes parents à intégrer les bons gestes



A qui va servir cette action ?

- Agents du service de Protection maternelle et infantile (PMI) et Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- Futurs parents et parents de jeunes enfants

Ce qui existe déjà ?

Un fascicule édité par le Ministère chargé de la santé sur le bisphénol A à destination des femmes enceintes et des jeunes parents (2011).

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Renforcer** l'accompagnement des femmes enceintes et des parents pendant la période des 1 000 jours, fenêtre de fragilité
- **Accompagner** les familles qui sans le savoir peuvent se trouver surexposées
- **Communiquer** de manière simple, pédagogique et positive sur les bonnes pratiques

Santé et environnement au quotidien !



Mobiliser les professionnels médico-sociaux

Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction enfance et familles		 CHAMPS D'ACTION > Accompagnement médico-social		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Informer les agents du service de Protection maternelle et infantile et les Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF)	> Limiter à 50 agents > Faire de cet événement une action structurante de l'accès à l'information sur la santé des personnes aux besoins spécifiques	> Sélectionner une agence spécialisée dans le domaine pour animer l'événement	2 500 à 4 700 €	À partir de 2023
> Repérer les temps et les supports propices à l'information*		> Créer des supports de communication	10 000 €	

* Rencontres femmes enceintes et jeunes parents, cafés parents, ... Carnet de santé, courrier Bébé est là



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Réseau environnement santé (RES)
- Agence régionale de santé (ARS)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSE)
- Cabinets experts
- Service de Protection maternelle et infantile (PMI) et services sociaux

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de professionnels sensibilisés, formés

Nombre de familles accompagnées

Satisfaction des parents

- Axe 2 -



Appeler les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités

à se saisir de la question des perturbateurs endocriniens

ACTION N°05

Soutenir les diagnostics et les travaux des crèches et des multi accueils pour être collectivement impliqué sur le territoire

A quoi va servir cette action ?

- **Agir** dès le plus jeune âge, au moment où l'enfant est le plus vulnérable et les parents plus réceptifs
- **Fournir** des éléments de base permettant aux collectivités de se saisir du sujet pour passer à l'action



A qui va servir cette action ?

- **Collectivités territoriales et leurs établissements d'accueil des jeunes enfants : 50 crèches, micro-crèches et haltes garderies**
- **Futurs parents et parents de jeunes enfants**

Ce qui existe déjà ?

Une attention portée à l'éco-responsabilité qui varie en fonction de la politique du gestionnaire des différentes structures d'accueil.

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Accompagner** les démarches liées aux expositions environnementales des crèches et des multi-accueils existants
- **Identifier** les substances chimiques les plus préoccupantes pour la santé des jeunes enfants tels que les perturbateurs endocriniens
- **Soutenir** la réalisation d'audit/diagnostic des sources d'exposition dans les locaux (choix constructifs, équipement en mobilier, en matériels, en restauration et en produits d'entretien et d'hygiène) et des travaux et/ou équipements (selon dotation forfaitaire)

Vigilance accrue pendant les 1000 jours !



Soutenir les collectivités dans l'adaptation de leur(s) structure(s) d'accueil

Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction accompagnement des territoires		 CHAMPS D'ACTION > Accompagnement et soutien aux collectivités		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Financer les diagnostics, les travaux, les équipements > Faire appel à un prestataire pour faciliter la réalisation des diagnostics	> Informer au préalable les collectivités de cette nouvelle possibilité de financement	> Compléter la fiche correspondante de l'Appel à projet des territoires (AAP) > Identifier les prestataires > Proposer un appui à la rédaction des cahiers des charges	Soutien du Département bonifiée de 10 % dans la fiche correspondante de l'AAP	À partir de 2022



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Réseau environnement santé (RES)
- Agence régionale de santé (ARS)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSE)
- Cabinets experts
- Collectivités territoriales et leurs établissements d'accueil des jeunes enfants

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de crèches auditées

Montant du soutien financier et des investissements réalisés

Satisfaction des parents

- Axe 3 -



Agir en tant que Département écologiquement responsable

et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte

ACTION N°06

Adapter les cahiers des charges d'achat de produits

06.

A quoi va servir cette action ?

- **Eviter** de manipuler ou de respirer des produits contenant des perturbateurs endocriniens



A qui va servir cette action ?

- Collégiens
- Familles accueillies dans les établissements du Département
- Agents de la collectivité

Ce qui existe déjà ?

Un marché d'achat de produits d'entretien et de petits matériels récent (2021).

Quelques labels européens demandés.

Un marché de prestations de services pour l'entretien des locaux en cours d'analyse (2021).

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Sécuriser** les achats des collèves
- **Mieux prendre en compte** prendre en compte la présence des perturbateurs endocriniens dans les produits achetés, de leur dangerosité et de leur capacité à migrer dans l'air et les poussières
- **Améliorer** les procédures d'achats à venir, les futurs marchés et consultations de prestataires en mentionnant de manière explicite les attentes de la collectivité vis-à-vis des perturbateurs endocriniens

Achat exigeant, achat gagnant !

Intégrer l'absence de perturbateur Endocrinien dans la commande publique



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction patrimoine et moyens généraux		 CHAMPS D'ACTION > Achat public éco-responsable		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Vérifier la garantie sans perturbateur endocrinien des écolabels exigés pour les produits courants dans le marché des produits d'entretien et des petits matériels	> Sécuriser les achats de produits > Inciter les collègues à commander par l'intermédiaire de ce marché	> Se référer à la liste des écolabels de l'Agence de la transition écologique (Ademe) > Réaliser le suivi des produits commandés	-	À partir de 2021
> Vérifier la compatibilité des produits et des services proposés lors de l'analyse du marché d'entretien des locaux du Département		> Se référer à la liste des écolabels de l'Agence de la transition écologique (Ademe)	-	



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Réseau environnement santé (RES)
- Agence de la transition écologique (Ademe)
- Cabinets experts
- Fournisseurs et prestataires de services
- Directions et services départementaux directement concernés par le sujet

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de produits conformes commandés

Nombre de collègues qui commandent par l'intermédiaire du marché

Satisfaction des collègues et des agents utilisateurs de ces produits

- Axe 3 -



Agir en tant que Département écologiquement responsable

et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte

ACTION N°07

Intégrer la santé dans les projets d'aménagement

07.

A quoi va servir cette action ?

- **Être** plus vigilant vis-à-vis des matériels et matériaux employés dans les projets de construction/rénovation du Département



A qui va servir cette action ?

- Collégiens
- Familles accueillies dans les établissements du Département
- Agents de la collectivité

Ce qui existe déjà ?

Un nouveau référentiel de construction et de rénovation des bâtiments mis en place suite à l'adoption du Plan environnement 2020 - 2030.

De nouvelles exigences par rapport à l'emploi et le réemploi des matériaux, le fonctionnement des bâtiments.

Un début de sensibilisation des collégiens et utilisateurs des lieux aux usages respectueux pour l'environnement et la santé.

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Mieux prendre en compte** la présence des perturbateurs endocriniens dans les matériaux, les matériels, les équipements et le mobilier commandés
- **Améliorer** les procédures d'achats, les appels d'offres et consultations de prestations de service en mentionnant de manière explicite les attentes de la collectivité vis-à-vis des perturbateurs endocriniens
- **Former** les agents de la Direction du patrimoine et des moyens généraux

Modes de travail, modes de faire !

Apprendre à faire autrement



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction patrimoine et moyens généraux		 CHAMPS D'ACTION > Pratiques, procédures et achats publics éco-responsables		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Enrichir les fiches environnementales pour construire en connaissance de cause		> Former les agents > Faire le diagnostic des matériaux, équipements à éviter	4 500 à 10 000 €	À partir de 2022
> Suivre la conformité de la Qualité de l'air intérieur (QAI) dans les collèges et les Etablissements recevant du public (ERP)*	> Informer les syndicats professionnels, relais d'information auprès des artisans	> Exercer une vigilance par rapport aux seuils de conformité appelés à se durcir dans les années à venir > Inviter les collèges à contrôler le bon état des ventilations	-	2022 à 2023

* Dernier contrôle > benzène, formaldéhyde, Co₂ 2018/2020



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Réseau environnement santé (RES)
- Agence de la transition écologique (Ademe)
- Syndicats professionnels
- Artisans et entreprises prestataires de services
- Directions et services départementaux directement concernés par le sujet

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de collèges rénovés qui intègrent la problématique

Montant des investissements réalisés

Satisfaction des utilisateurs des locaux et des matériels

- Axe 3 -



Agir en tant que Département écologiquement responsable

et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte

ACTION N°08

08.

Sensibiliser les agents aux gestes anti-perturbateurs endocriniens les plus essentiels

A quoi va servir cette action ?

- **Améliorer** la prise de conscience environnementale
- **Préserver** l'environnement quotidien et la santé des agents
- **Améliorer** l'impact écologique de la collectivité



A qui va servir cette action ?

- **Public accueilli**
- **Agents du Département**

Ce qu'il convient d'améliorer ?



- **Accroître** l'impact et l'efficacité de la signalétique en place à marquer les esprits

Ce qui existe déjà ?

Le recyclage organisé du papier

Un début de signalétique, des consignes à mettre à jour et à uniformiser.



Quelques équipements ici et là pour trier les déchets.

Modes de travail, modes de faire !

Apprendre à faire autrement



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction des ressources humaines et des relations sociales		 CHAMPS D'ACTION > Sensibilisation, prise de conscience environnementale		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Unifier, relooker et mettre à jour la signalétique interne sur les éco-gestes	-	> Organiser des ateliers > Sensibiliser les occupant par des moyens innovants qui accélèrent le changement des comportements	10 000 €	À partir de 2022



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Directions et agents du Département

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Quantité de papier recyclé

Quantité d'eau économisée

Prise de conscience environnementale

- Axe 3 -



Agir en tant que Département écologiquement responsable

et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte

ACTION N°09

Aller encore plus loin dans l'adaptation de nos pratiques actuelles de nettoyage dans les collèges

A quoi va servir cette action ?

- **Diminuer** l'impact sanitaire des produits d'entretien
- **Améliorer** la qualité de l'air intérieur
- **Diminuer** les coûts d'entretien des locaux



A qui va servir cette action ?

- Collégiens
- Agents du Département

Ce qu'il convient d'améliorer ?



- **Accroître** la qualité environnementale des produits employés

Ce qui existe déjà ?

Un référentiel d'activité exemplaire pour l'entretien des locaux des collèges : niveau de service, matériels, fiches méthodes.

La réduction drastique du nombre de référence commandées dans le nouveau marché d'achat de produits d'entretien et l'introduction de labels européens.



Une expérimentation en cours sur le nettoyage à l'eau ozonée.

Modes de travail, modes de faire !

Apprendre à faire autrement



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction collèges, jeunesse et sport		 CHAMPS D'ACTION > Sensibilisation, prise de conscience environnementale		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Tester le Bio-nettoyage adapté à nos pratiques actuelles de nettoyage exemplaires	-	> Réaliser un benchmark fournisseurs et une étude de faisabilité > Expérimenter diverses solutions pour comparer	-	À partir de 2022



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Directions des collèges
- Agents du Département chargés de l'entretien des collèges
- Collectivités lancées dans une démarche similaire

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Quantité de références remplacées

Montant d'achat des produits commandés

Satisfaction des collèges et des agents d'entretien

- Axe 4 -



Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun, des solutions, des alternatives

ACTION N°10

Lancer les défis Foyers à alimentation positive

10.

A quoi va servir cette action ?

- **Démontrer** qu'augmenter la consommation de produits locaux bio sans augmenter son budget, c'est possible
- **Faire connaître** le réseau des producteurs locaux
- **Fédérer** les familles autour de ce challenge convivial
- **Faire connaître** l'engagement du Département



A qui va servir cette action ?

- Familles Saône-et-Loiriennes

Ce qui existe déjà ?

Les structures relais nécessaires à la mise en place de cette action.

Des producteurs prêts à jouer le jeu.

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Améliorer** la connaissance des potentialités du territoire en matière de producteurs locaux bio et de labels équivalents

Modes de vie, modes de faire !

Accompagner les bonnes pratiques



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction générale adjointe aux territoires		 CHAMPS D'ACTION > Prise de conscience, amélioration continue		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> S'appuyer sur le maillage des Centres de santé, des Maisons des solidarités qui proposent déjà des ateliers sur l'alimentation > Travailler sur le bénéfice social du groupe	> Sélectionner un territoire	> Solliciter un prestataire externe pour recruter les foyers, réaliser des ateliers, coordonner le suivi des équipes, ... > Sélectionner nos publics, notre territoire	15 500 €	À partir de 2022



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- **Chambre d'agriculture**
- **Groupements agricoles utiles à la mise en place de la démarche**
- **Collectivités du territoire lancées dans des démarches similaires**

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de familles investies

Quantité de producteurs locaux sollicités

Montants d'achats locaux réalisés

- Axe 4 -



Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun, des solutions, des alternatives

ACTION N°11

Renforcer les modules éducatifs de santé par l'environnement

11.

A quoi va servir cette action ?

- **Enrichir** les actions proposées par le Centre Eden et le Lab 71, établissements culturels départementaux, lieux de diffusion du développement durable, des sciences et des techniques
- **Accompagner** les choix responsables des familles, collégiens, écoliers
- **Promouvoir** la labellisation Etablissement en démarche de développement durable (E3D) de territoire qui favorise les échanges et l'émulation entre établissements



A qui va servir cette action ?

- Familles Saône-et-Loiriennes
- Collégiens
- Écoliers

Ce qui existe déjà ?

Des animations familles sur la fabrication de cosmétiques, Zéro-déchet, jardinage au naturel, ...

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Sensibiliser, informer** sur les produits, les usages et les pratiques qui vont à l'encontre d'un environnement quotidien sain

Modes de vie, modes de faire !

Accompagner les bonnes pratiques



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Lab 71		 CHAMPS D'ACTION > Prise de conscience environnementale, comportements éco-responsables		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Compléter les animations familles existantes en lien avec la thématique par un atelier spécifique santé environnement	> Former les animateurs à la problématique des perturbateurs endocriniens	> Adapter les animations existantes en lien avec le sujet > Créer de nouveaux ateliers	-	À partir de 2023
> Mobiliser les collègues autour de la création d'un guide d'achat des fournitures scolaires éco-responsables	> Impliquer les élèves, les enseignants et la direction de chacun des collèges sélectionnés	> Faire appel à un prestataire, proposer des ateliers inter-collèges (E3D)	4 350 €	À partir de 2023



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Établissements scolaires
- Enseignants
- Structures d'animation autour du développement durable sur le territoire
- Collectivités
- Direction collèges, jeunesse et sport

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de familles sensibilisées

Nombre de collèges et collégiens investis dans la production du guide d'achat des fournitures scolaires éco-responsables

Diffusion du guide sur le territoire

- Axe 4 -



Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun, des solutions, des alternatives

ACTION N°12

Communiquer sur la santé par l'habitat, source de contaminations chimiques

A quoi va servir cette action ?

- **Identifier** les sources de pollution aux Composés organiques volatiles (COV), Cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) et perturbateurs endocriniens dans le logement
- **Diminuer** le risque de contamination des occupants



A qui va servir cette action ?

- **Familles Saône-et-Loiriennes**

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Améliorer** la prise de conscience environnementale
- **Communiquer** sur les précautions à prendre à la maison pour supprimer dès que cela est possible ou remplacer les produits d'entretien et d'hygiène, les objets et les jouets, la vaisselle et l'alimentation, le petit matériel, le linge de maison et les vêtements ou le mobilier non appropriés
- **Communiquer** de manière simple, pédagogique et positive sur les bonnes pratiques

Modes de vie, modes de faire !

Accompagner les bonnes pratiques



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction de l'insertion et du logement social		 CHAMPS D'ACTION > Prise de conscience environnementale, comportements éco-responsables		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Proposer de réaliser en ligne le diagnostic de son environnement intérieur	> Communiquer de manière simple, pédagogique et positive	> Réaliser le cahier des charges, le synopsis, mettre en ligne le jeu	10 000 €	À partir de 2023



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Collectivités lancées dans une démarche similaire
- Habitat 71, Maison départementale de l'habitat et du logement

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de vues sur la page Internet correspondante

- Axe 4 -



Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun, des solutions, des alternatives

ACTION N°13

Informer chaque année les Saône-et-Loirien(ne)s de l'avancement des engagements pris

A quoi va servir cette action ?

- **Évaluer** la mise en œuvre du Plan d'actions du Département



A qui va servir cette action ?

- Familles Saône-et-Loiriennes
- Département pour réajuster, mettre en cohérence, progresser

Ce qui existe déjà ?

Le Rapport développement durable édité chaque année en novembre en préalable au Débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce qu'il convient d'améliorer ?





- **Évaluer, suivre et rendre compte** des résultats obtenus par rapport aux engagements pris
- **Communiquer** de manière simple, pédagogique et positive sur les actions mises en place

Vous changez, nous aussi !

Communiquer clairement sur l'avancée des actions et leur impact dans les territoires



Ce que l'on doit faire ?

 PILOTE > Direction générale adjointe aux territoires		 CHAMPS D'ACTION > Prise de conscience environnementale, comportements éco-responsables		
MOYENS D'ACTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	PRINCIPAUX LIVRABLES	BUDGET PRÉVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT	ÉCHÉANCIER
> Évaluer le déploiement de notre politique d'accompagnement et son impact sur le territoire	> Communiquer de manière simple, pédagogique et positive	> Définir nos indicateurs > Réaliser une infographie en ligne actualisée chaque année	-	À partir de 2023



Quels sont les principaux acteurs à associer ?

- Collectivités lancées dans une démarche similaire
- Directions et services départementaux directement concernés par le sujet

Quels sont les indicateurs ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de vues sur la page Internet correspondante

Instances de travail et groupe projet

Gouvernance Comité de pilotage (COFIL)

Le **Comité de pilotage (COFIL)** s'est réuni à plusieurs reprises pour identifier les enjeux de la problématique et le positionnement que le Département souhaitait adopter au regard des engagements portés dans le Plan environnement de Saône-et-Loire 2020 - 2030, de ses compétences obligatoires, et de son ambition stratégique.

- **Catherine Amiot**
4^e vice-présidente Transition écologique, Plan environnement, mobilités douces et forêts
- **Frédéric Brochot**
5^e vice-président Agriculture, viticulture, alimentation et fonds européens
- **Dominique Lotte**
9^e vice-président Santé, citoyenneté, services publics
- **Mathilde Chalumeau**
12^e vice-présidente Éducation, collèges et jeunesse
- **Jean-Vianney Guigue**
13^e vice-président Habitat
- **Jean-Claude Becousse**
Conseiller départemental Eau, prévention des risques
- **Michel Duvernois**
Conseiller départemental
- **Aline Gruet**
Conseillère départementale
- **Laorans Draoulec**
Directeur général des services
- **Cécile Gros**
Directrice générale adjointe aux territoires
- **Camille Luco**
Directrice de projets
Direction générale adjointe aux territoires

Groupe projet transversal d'agents volontaires

Le **groupe projet** est intervenu pour structurer le plan d'actions en fonction des objectifs à atteindre et élaborer les fiches actions (livrables, planning et budget) validées en COFIL.

Les directions et les services seront directement impliqués dans la mise en œuvre des actions impulsées par leur pilote et la cheffe de projet dans le cadre d'un suivi adapté qui donnera lieu à un bilan annuel en Assemblée départementale.

- **Marie Arnould**
Assistante de conservation
Direction archives et patrimoine culturel
- **Christelle Aubry**
Secrétaire documentation
Direction archives et patrimoine culturel
- **Véronique Badet**
Chargée de projets alimentation durable
Mission politique agricole
- **Stéphane Bernon**
Responsable eau
Direction aux territoires
- **Guillaume Boulier**
Sage-femme, PMI Creusot
Direction enfance et famille
- **Philippe Capony**
Éducateur spécialisé autonomie
Direction autonomie personnes âgées, personnes handicapées
- **Gérald Lapalus**
Conseiller technique
Direction culture jeunesse et sport
- **Frédéric Lebretton**
Chargé de communication
Direction de la communication
- **Eva Marquetty**
Infirmière puéricultrice, PMI Mâcon
Direction enfance et famille
- **François Paquelier**
Cellule achats
Direction patrimoine et moyens généraux
- **Cédric Potherat**
Coordinateur restauration
Direction culture, jeunesse et sport

